

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Avances sur subventions et participations 2024 à certaines associations ou établissements publics

Séance du 8 décembre 2023

Convocation du 1^{er} décembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le premier décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
Mme Corinne Deleuze par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée

Etait absent :

M. Théophile Touny

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 décembre 2023

OBJET : Avances sur subventions et participations 2024 à certaines associations ou établissements publics

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Florence Presson,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les budgets prévisionnels et les besoins de trésorerie de certains établissements et associations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ; MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Philippe Tastes, Mmes Isabelle Drancy, Claire Vigneron, Catherine Palpant ayant quitté la salle

AUTORISE le versement d'avances sur subvention et participation 2024 selon les modalités suivantes :

Association organisme bénéficiaire :	Montant de l'avance maximale au titre de 2024
A.S.A.S. basket	60 000 €
Amicale du personnel	10 000 €
Animathèque MJC de Sceaux	112 375 €
Centre communal d'action sociale	100 000 €

PRECISE que ces montants déterminés dans la limite des subventions accordées au titre de l'année 2023 seront inscrits au budget primitif de l'année 2024.

PRECISE que ces sommes constituent des maxima et ne seront mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent

le secrétaire de séance

[Signature]